

3.2. L'indemnisation du chômage

A. Eléments factuels

Dans l'ensemble des pays industrialisés, il existe des systèmes, plus ou moins généreux, d'indemnisation du chômage.

Ces indemnités sont généralement liées à l'histoire professionnelle de l'individu, à ses efforts de recherche d'emploi et aux raisons pour lesquelles il se trouve au chômage.

Les systèmes d'indemnisation du chômage relèvent à la fois de l'assurance et de l'assistance.

Les *prestations d'assurance* dépendent des cotisations qui ont été versées précédemment et elles donnent droit à une indemnisation lorsqu'une personne perd son emploi. Il s'agit en quelque sorte de compenser le « sinistre » que la personne vient de subir.

Les *prestations d'assistance* ne dépendent généralement ni des cotisations passées, ni de l'histoire professionnelle de l'individu. Elles sont versées pendant des périodes relativement longues à des personnes dont les revenus sont jugés insuffisants.

En Belgique : le RIS versé par le CPAS.

Des mécanismes similaires existent dans la plupart des pays de l'OCDE.

Toutefois, il y a des variations très sensibles dans l'ampleur des sommes qui sont engagées et dans les conditions de versement.

Pour déterminer la « générosité » du système d'indemnisation du chômage (après impôts), on calcule généralement « un ratio de remplacement *net* ».

Cet indicateur mesure le rapport moyen entre les indemnités nettes des chômeurs et leurs salaires nets antérieurs.

Il se calcule pour des personnes ayant des anciennetés de chômage différentes.

Tab. 9.1: Taux net de remplacement pour les bas salaires*, 2021

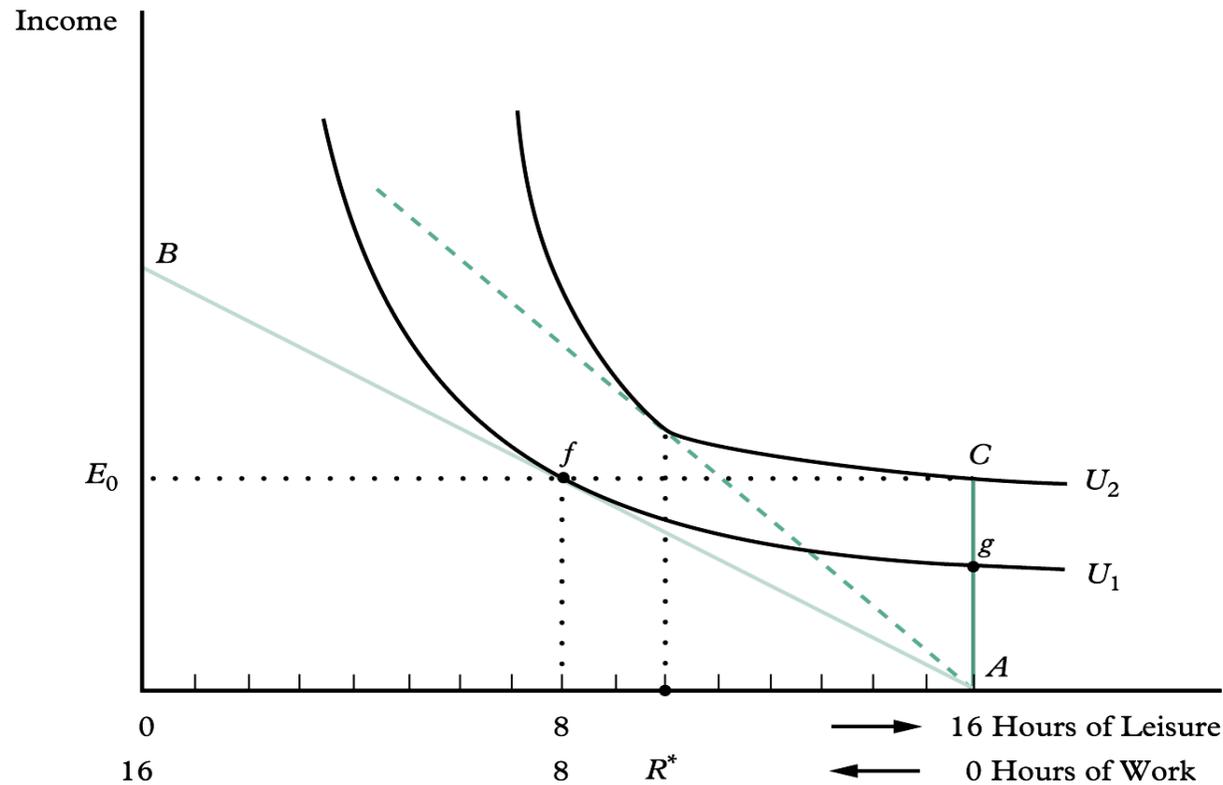
Pays	Taux de remplacement net** (en % des gains nets en situation d'emploi)			
	<i>Selon la durée de versement des allocation de chômage :</i>			
	Après 1 mois ***	Après 1 an	Après 2 ans	Après 5 ans
Luxembourg	92	92	69	69
Japon	87	69	69	69
Portugal	87	87	87	48
Belgique	84	84	72	68
Allemagne	83	83	64	64
Italie	83	74	64	58
Norvège	83	83	83	63
Suède	83	80	78	78
Espagne	82	82	82	53
Pays-Bas	80	77	77	56
Finlande	80	80	72	72
Autriche	78	76	76	76
Etats-Unis	75	62	50	47
France	74	75	75	61
Royaume-Uni	64	61	61	61

* Dans ce tableau, les taux de remplacement nets sont calculés pour les bas salaires (càd **pour les personnes ayant des gains antérieurs en emploi égaux à 67% du salaire moyen**), qui sont **généralement parmi les principaux bénéficiaires des allocations de chômage**. En outre, les taux de remplacement nets correspondent à une moyenne pour différents types de familles (personnes seules/couples mariés, à un/plusieurs apporteurs de revenus, avec/sans enfant(s)). ** Après impôt et y compris le chômage et les prestations familiales. L'aide sociale et autres prestations sous conditions de ressources sont supposés être disponibles sous réserve de conditions de revenu pertinentes. *** Période initiale de chômage mais après un délai de carence éventuel. + **Lorsque la durée de versement des prestations d'assurance chômage est dépassée (ce qui est presque toujours le cas après 5 années de chômage), le revenu net hors emploi correspond aux prestations de chômage accordées sous conditions de ressources, càd. à l'aide sociale.** Source : OCDE (2019), *Benefits and Wages*, Paris. (www.oecd.org/els/benefitsandwagespolicies.htm).

Durée de versement des prestations d'*assurance* chômage :

- ✓ En **Belgique**, la **durée d'indemnisation** des prestations d'*assurance* chômage **n'est pas limitée** dans le temps. Toutefois, les bénéficiaires de ces prestations font l'objet d'un contrôle renforcé. Depuis 2012, la réforme du système d'*assurance* chômage en Belgique accentue également la dégressivité des allocations de chômage (en fonction de la durée d'indemnisation).
- ✓ Au sein de pays de l'**OCDE**, la **durée maximale** des prestations d'*assurance* chômage **varie de moins de six mois** en Hongrie et en Israël à **près de trois ans** en Islande et en Suède.
- ✓ La durée limitée des prestations d'*assurance* chômage reflète l'idée que l'*assurance* chômage doit couvrir les pertes de revenus temporaires liées au chômage.
- ✓ Les personnes qui épuisent la durée maximale des prestations d'*assurance* chômage et qui ont besoin d'un soutien continu de leurs revenus peuvent généralement se rabattre sur l'*assistance* chômage ou sur des programmes d'assistance sociale génériques (dont l'objectif principal est de réduire la pauvreté plutôt que de lisser la consommation).

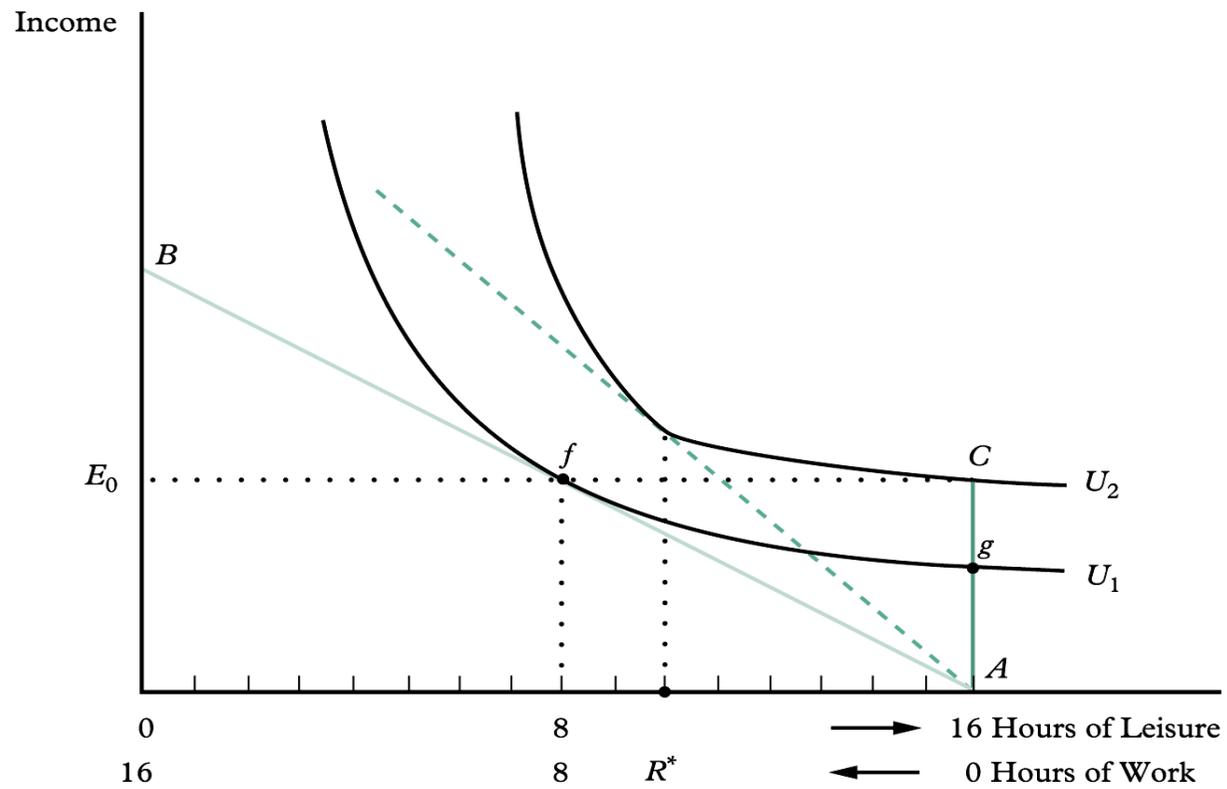
B. Illustration théorique



AB = contrainte budgétaire de marché. Contrainte lorsque l'individu a un emploi et qu'il n'y a pas d'indemnisation du chômage. Optimum au point f ($H = 8$ h)

A présent, supposons que :

- i) L'individu perd son emploi.
- ii) Il y a un système d'indemnisation du chômage.
- iii) La durée de versement de l'indemnité n'est pas limitée.
- iv) Le montant de l'indemnité (segment AC) est égal au dernier salaire journalier de l'individu soit E_0 .
- v) Le montant de cette indemnité reste constant dans le temps.
- vi) A partir du moment où l'individu travaille, ne fût ce qu'une heure (de façon déclarée), son indemnité de chômage lui est supprimée.
- vii) La contrainte budgétaire de l'individu, s'il retrouve un emploi, est exactement la même que celle qu'il avait avant de perdre son emploi.



BAC = nouvelle contrainte budgétaire de l'individu.
 Optimum au point C ($H = 0$).

C. Résultats empiriques

Les gains des chômeurs ont peu d'influence sur la durée du chômage.

Autrement dit, la probabilité d'accepter une offre d'emploi ne dépend que faiblement du ratio de remplacement

La sensibilité de la durée moyenne du chômage par rapport à l'allocation de chômage dépend de la durée du chômage.

Exemple :

- Van Den Berg (1990), Pays-Bas.

Une hausse de 10% des indemnités de chômage au bout de 2 ans augmenterait la durée moyenne du chômage de l'ordre de 5 semaines, au lieu de 1 semaine pour ce qui concerne les indemnités de la première année de chômage.

La durée de versement des indemnités influence négativement la probabilité de sortie du chômage. L'ampleur de cet effet n'est pas négligeable.

Exemples :

- Moffitt (1985) et Katz & Meyer (1990), USA.

Un allongement de 10 semaines de la durée potentielle de versement augmente la durée moyenne du chômage de 1 à 2 semaines.

- Joutard et Ruggiero (1994), France.

La probabilité de sortie s'accroît significativement à l'approche de la période de fin de droit. Cet effet est beaucoup plus marqué pour les chômeurs percevant antérieurement des salaires élevés car :

- a) Ils peuvent trouver des emplois plus facilement.
- b) La perte de revenu à la fin de la période de droit est plus faible pour les travailleurs peu qualifiés, car le salaire qu'ils peuvent espérer obtenir en travaillant est relativement moins élevé.